

République Française

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 novembre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND, *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 Nov. 2023

OBJET : ALIMENTATION EN EAU POTABLE ABANDON DE LA DOUAI

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

ABANDON DE LA DOUAI

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que, par arrêté préfectoral n° 1-94 du 13/01/1994, ont été déclarés d'utilité publique la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection du captage de la Douai, pour l'alimentation en eau potable des communes d'Allonzier la Caille, Cuvat, Villy-le-Pelloux et Cruseilles.

En 2007, la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) a sollicité la Communauté de l'Agglomération d'Annecy (C2A), afin d'élaborer une solution de coopération lui permettant de disposer des quantités d'eau potable nécessaires à l'alimentation de son territoire d'intervention et de remettre au milieu naturel (les Usses) l'ensemble de la production de la source de la Douai.

Une première convention a été signée en 2008 qui a permis la mise au point d'un schéma organisationnel complet entre les deux collectivités, aboutissant à une nouvelle convention signée en 2016. Dans cette dernière et afin de répondre à la demande de la CCPC, la C2A adapte son projet d'alimentation d'une partie de son territoire (secteur Ferrières) pour que soit pris en compte les besoins extérieurs exprimés.

L'ensemble des travaux prévus a été réalisé entre 2017 et 2022 et les installations ont été mises en service en janvier 2023. Compte-tenu de la mise en exploitation progressive en 2023, l'exploitation du captage de la Douai peut être abandonnée et ce, conformément aux engagements pris précédemment dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau des Usses.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré,
1 CONTRE (Mme Julie Montcouquiol) ;**

**13 ABSTENTIONS (Mme Sylvie Mermillod, M. Jean-Marc Bouchet, Mme Sonia Eichler,
M. Nathan Jacquet, Mme Cécilia Horckmans, M. Guy Demolis, Mme Nathalie Henry,
M. Claude Antoniello, Mme Valérie Peray, M. Jérôme Jonfal (procuration),
Mme Chrystel Buffard, Mme Claire Megard, M. Bernard Desbiolles)**

- ➔ **DECIDE** d'acter l'arrêt complet de l'exploitation du captage de la Douai et la désaffectation des installations techniques

- ➔ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour assurer le règlement de cette affaire

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Acte certifié exécutoire le :

30 NOV. 2023

Le Président
Xavier BRAND

